

MAIRIE DE SENEZ-LE POIL



Monsieur le Président de la CCAPV
ZA Les Iscles
04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Nos références : GD/SR N° 18 /2023
Objet : Demande de fond de concours

Senez, le 3 janvier 2023

Monsieur le Président,

La communauté de communes Alpes Provence Verdon a généreusement mis à disposition des communes un fond de concours et nous vous en remercions.

C'est à ce titre que nous vous proposons de participer à un projet qui nous tient particulièrement à cœur. Il s'agit d'acquérir des parcelles pour faciliter le développement touristique et le maintien du milieu naturel. Ces parcelles sont situées sur l'ancienne commune du Poil.

Afin de vous présenter au mieux notre demande, vous trouverez en annexe une notice de présentation ainsi que la délibération sollicitant votre participation.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sincères salutations.

Le Maire,
Gilles DURAND



MAIRIE DE SENEZ – LE POIL

NOTICE DETAILLE

Acquisition de parcelles à vocation de faciliter le développement touristique et le maintien du milieu naturel

La commune a l'opportunité d'acquérir des parcelles sur le territoire communal.

Cela concerne l'acquisition de parcelles sur l'ancienne commune de « Le Poil » rattachée à Senez. Ce village abandonné est caractérisé par sa conservation et par son état « hors réseau ». Les parcelles proposées à l'acquisition par la Safer permettrait à la commune de Senez-le Poil de préserver la bio-diversité et la continuité écologique autour de cet ancien village.

Les parcelles concernées font partie de l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** qui a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire). La commune par la préservation de ce milieu soutiendrait l'action de l'association « Les amis du Peu » devenue cette année d'intérêt général (plus de cent vingt adhérents). De plus, le village du Poil est devenu aujourd'hui un point touristique important dû aux nombreuses randonnées.

La proximité du Parc naturel du Verdon (la candidature de la commune de Senez-le Poil est en cours d'instruction), l'implantation dans la réserve géologique de Haute Provence et Natura 2000 concourent à la nécessité de devoir maîtriser le milieu naturel de ces parcelles.



Le Village

04330 SENEZ

Téléphone : 04.92.34.21.04

Messagerie : mairie@senez.fr



MAIRIE DE SENEZ – LE POIL



L'acquisition de ces parcelles bénéficieront à l'ensemble de la population mais également les membres de l'association les amis du peu qui compte à ce jour 120 adhérents (reconnue d'utilité publique) et les randonneurs qui pourront bénéficier d'un milieu protégé.

L'observatoire Régional de la Biodiversité a établi un dossier intitulé « Indice Région Vivante, Comment évolue la biodiversité en Provence Alpes côte d'Azur ».

Le milieu agricole :

Dans ce document l'indice « Milieux agricoles cultivés » fait état du rôle primordial pour la biodiversité des milieux agricoles. Qui permet à de nombreuses espèces de coexister. Cependant la déprise agricole et la simplification des systèmes agricoles érode cette biodiversité. « Plusieurs espèces qui faisaient autrefois partie du quotidien des provençaux deviennent de plus en plus rares à l'instar d'oiseaux comme le chardonneret élégant, la tourterelle des bois ou de chauves-souris comme le Grand Rhinolphe » » Certaines espèces sont aujourd'hui au bord de l'extinction, les milieux favorables se referment suite à l'abandon du pastoralisme. »

Le Village

04330 SENEZ

Téléphone : 04.92.34.21.04

Messagerie : mairie@senez.fr



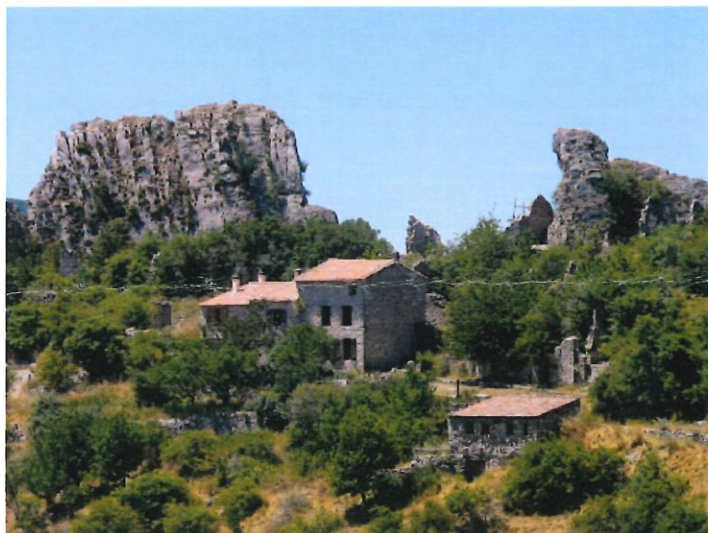
MAIRIE DE SENEZ – LE POIL

Le milieu boisé :

L'abandon de l'agriculture dans des régions alpines difficile d'accès et peu adapté aux techniques modernes (dénivelés importants rendant difficiles l'utilisation de matériels agricole moderne) a favorisé le boisement naturel de ces zones. Avec un taux de boisement de 51% la région PACA est la deuxième région la plus boisée de France après la corse. La surface forestière régionale a progressé de 30% entre 1986 et 2012. Le taux de boisement atteint 58% en 2012 pour notre seul département des Alpes de Haute Provence. Cela crée un facteur de risque important aux incendies dont les dégradations sur la faune et la flore sont important. L'Observatoire régional de la biodiversité dans sa fiche « Taux de boisement et évolution des surfaces forestières en Provence Alpes Côte d'Azur » indique une méthodologie où est définie la forêt comme une entité foncière principalement composée de peuplements forestiers. Elle peut néanmoins comporter des surfaces non boisées », cette même fiche indique « la progression naturelle de la forêt peut se faire au détriment d'autres milieux dits ouverts d'intérêt écologique comme les prairies alpines et les alpages en montagne.

Massifs alpins :

Dans l'« **Indice Région Vivante, Comment évolue la biodiversité en Provence Alpes côte d'Azur** », nous constatons que l'indice « Massifs Alpains » indique une augmentation des espèces de massifs de façon significatives. Cependant d'autres comme le Tétrasyre a des effectifs à la baisse suite à la perte de milieux ouverts par l'être humain dont le pâturage et la culture, l'embroussaillage lié au bouleversement des pratiques agro-pastorales.



Les photos du village et de la commune du Poil montre une forte occupation des sols par la forêt. L'acquisition de parcelles par la commune favorise la gestion du pastoralisme et de l'agricole. En collaboration avec la Safer, la commune souhaite favoriser l'implantation d'un agriculteur au méthodes raisonnées, plus traditionnelles et labellisé « Bio ».

MAIRIE DE SENEZ – LE POIL

Notre commune a pris connaissance de **la charte régionale « Agir pour la biodiversité »**, comme l'indique le premier axe de la charte, il est cependant difficile à notre échelle (commune de moins de 200 habitants) d'adhérer à des plans d'actions élaborés à des niveaux régionaux ou nationaux. Cependant, nous souhaitons nous engager à protéger, préserver, restaurer et valoriser la biodiversité à notre propre niveau.

Au niveau de l'urbanisation, l'ensemble de la commune de Senez-le Poil est depuis peu soumis au PLUI. Il est difficile d'urbaniser l'ancien village du Poil et ses alentours considérés comme village abandonné (voir le journal télévisé de TFI en octobre 2018 ou de FR3 le 3 août 2019). Il n'y a ni aucun réseau d'eau et d'assainissement. Pas d'électricité sur le village. La plupart des parcelles sont qualifiées de « biens vacants sans maîtres » et sont laissées en déshérences.



C'est pourquoi il est important pour la commune d'acquiescer ces rares parcelles à la vente et de gérer au mieux un milieu naturel sensible en y implantant un agriculteur choisi pour ses qualifications et ses choix de vie. Mais également d'établir et gérer les chemins de randonnées pour les promeneurs et de faire concorder l'ensemble (pâturage / Patou/ promeneurs).
